Mise-à-jour : 9 septembre 2026

Procédure de sélection pour les Jeux du Canada 2027

Québec, Québec

27 février au 14 mars 2027

1. **<u>Critères d'éligibilité*</u> :**
 a. Garçon ou fille né(e) : entre 2009 et 2012**
 b. Les athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans et d'au plus 18 ans en date du 31 décembre 2027**.
 c. Un seul athlète sera sélectionné pour chaque catégorie de poids.
 - Sept hommes : -50 kg, -55 kg, -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, plus 81 kg.
 - Sept femmes : -44 kg, -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, plus 70 kg.
 - Chaque province ou territoire peut inscrire un ou deux concurrents par catégorie de poids jusqu'à concurrence de sept athlètes par équipe.
 - Les catégories de poids du tournoi par équipe sont :
 - Femmes : -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, plus 70 kg.
 - Hommes : -55 kg, -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, plus 81 kg.
 d. Être ceinture verte ou plus (grade San-kyu ou supérieur).
 e. Être membre en règle de la fédération Judo Québec.
 f. Les athlètes doivent répondre à au moins une des exigences ci-dessous pour être admissibles aux Jeux du Canada. (voir Politique d'admissibilité des athlètes, Conseil des Jeux du Canada)
 1. Être citoyenne ou citoyen du Canada.
 2. Être une personne autochtone (inscrite au registre des Indiens).
 3. Être résidente ou résident permanent.

4. Détenir un statut au Canada et avoir soumis une demande de résidence permanente en plus* :
 - d'avoir soumis une demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);

 - ET –

 - d'avoir reçu une confirmation d'IRCC indiquant que la demande a été évaluée et que les critères d'admissibilité sont remplis;

 - ET –

 - de ne pas avoir reçu de refus vis-à-vis de cette demande.

 *Un formulaire sera disponible afin de déposer les demandes.

 ● Être une personne réfugiée au sens de la Convention ou une personne protégée (au sens de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).

 ● Être une nouvelle arrivante ou un nouvel arrivant bénéficiant de mesures temporaires en raison d'une crise forçant la fuite du pays de résidence.

** Sont exclus des Jeux du Canada :*

● Les membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent ou ont détenu un brevet SR, SR1 ou SR2, ou qui ont rempli les critères de qualification minimaux aux Championnats du monde seniors sans égard à la participation à l'événement;

● Les athlètes qui ont participé à l'une des épreuves suivantes :

- Jeux olympiques
- Championnats du monde seniors
- Jeux du Commonwealth
- Jeux panaméricains
- Jeux FISU

Aucun athlète ne deviendra inadmissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison de son statut d'athlète breveté, de membre de l'équipe nationale ou de sa participation à une épreuve (c.-à-d. qu'un athlète qui devient membre de l'équipe nationale, obtient un brevet pour la première fois ou participe à une épreuve après le 29 novembre 2026 pourra tout de même participer aux Jeux du Canada 2027).

Les athlètes qui font partie de l'équipe nationale senior depuis moins d'un an peuvent être jugés admissibles. Par ailleurs, même si les brevets C1 ne sont plus délivrés, les athlètes qui en ont eu un auparavant et qui remplissent tous les autres critères d'admissibilité peuvent être jugés

admissibles, au cas par cas. Toute demande en ce sens doit être présentée au comité des sports et des Jeux du CJC par l'entremise du chef de mission de l'équipe provinciale et territoriale.

** Ou avoir obtenu une identification d'athlète précoce par Judo Québec et Judo Canada.

2. **Dates et lieu des Jeux du Canada:**
 a. Lieu : Centre des Congrès de Québec, Québec
 b. Dates de voyage : Semaine 1, 27 février au 7 mars

 Départ, 27 février heure à confirmer
 Retour, 6 ou 7 mars (à confirmer)

 c. Dates des compétitions de judo :
 - Tournoi individuel : 1er et 2 mars 2027
 - Tournoi par équipe : 4 mars 2027

3. **Critères de sélection**

 NOTE : La compétition s'adresse à une catégorie d'âge U19 spéciale. La compétition et la pesée se dérouleront conformément à l'édition 2026-2027 de la Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois de Judo Canada.
 ~~a.~~ Tournoi de sélection : Tournoi développement Repentigny 2026, 5 décembre 2026~~Coupe Louis Page 2026*, 24 octobre 2026, Jonquière~~
 b. Catégorie spécifique de sélection : U19 tournoi de sélection uniquement pour les athlètes qui répondent aux points 1 mentionnés plus haut. Cette catégorie remplacera exceptionnellement la catégorie U18.

4. **Format de compétition modifié pour la catégorie U19 - sélection du Jeux du Canada 2027 :**
 a. **Détermination des quatre têtes de série**

 Les quatre têtes de séries seront établies à partir des classements national U18 et provincial équipe Québec U18, selon la priorité suivante :
 1. Priorité 1 : Classement national U18 si un minimum de 80 points au classement national U18.
 - Pour la catégorie +81kg, 100% des points seront considérés dans la catégorie réelle de l'athlète afin d'établir les têtes de séries.
 2. Priorité 2 : Classement provincial équipe Québec U18

b. Si gagnant du tournoi de sélection est la première tête de série

Pour chacune des catégories de poids, l'athlète classé premier aux points dans sa catégorie de poids et qui remporte le tournoi de sélection, sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2027.

c. Si le gagnant du tournoi de sélection n'est pas la première tête de série

Si l'athlète qui est premier aux points n'est pas le gagnant du tournoi de sélection, une rencontre de barrage nécessitant 2 victoires sur un maximum de trois combats sera organisée entre l'athlète premier aux points et le gagnant du tournoi de sélection. La rencontre de barrage se déroulera la même journée que le tournoi de sélection, soit au moins une heure après la fin de la catégorie de poids correspondante.

(NOTE : si les 2 athlètes se sont déjà rencontrés lors du tournoi de sélection, l'athlète ayant remporté le ou les combat(s) aura + la ou les victoire(s) de comptabilisée(s) ~~pour~~ en vue de la rencontre de barrage. Si 2 victoires ont été octroyées à 1 des 2 athlètes alors il n'y aura pas de combat de barrage.)

Le gagnant de cette rencontre de barrage sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2027.

d. S'il n'y a aucune tête de série d'identifiée

Si dans une catégorie de poids, aucun athlète n'est identifié comme tête de série tel que prévu au point a. ~~n'a de point de classement provincial U18 modifié,~~ le gagnant du tournoi de sélection sera sélectionné pour les Jeux du Canada 2027.

e. Substitut :

1. Dans le cas où l'athlète tête de série remporte le combat de barrage alors le substitut identifié sera l'athlète ayant remporté l'or au tournoi de sélection.
2. Pour tous les autres cas, le substitut identifié est l'athlète ayant terminé en 2e position du tournoi de sélection.

5. Changement de catégorie de poids

Un changement de catégorie de poids entre le championnat canadien ouvert du mois de mai et le tournoi de sélection sera pris en considération dans le classement national U18 selon les règlements prévus à la politique de Judo Canada. Aucun changement de points dans le classement provincial Équipe Québec U18.

6. Autres critères de sélection pour participer aux Jeux du Canada 2027

En plus du processus de sélection décrit plus haut, Il est très fortement recommandé que les athlètes qui désirent être sélectionnés participent aux camps d'entraînement suivants :

- Camp d'entraînement national suivant les Championnats canadiens, 18 au 20 mai 2026 Calgary
- Camp d'entraînement provincial d'été, 24 au 27 juin 2026, Montréal
- Camp national d'été, 10 au 14 août 2026, Montréal
- Camp de la rentrée 2026, septembre 2026, Montréal et Jonquière.

7. Blessures :

a. En cas de blessure avant le tournoi de sélection, l'athlète identifié comme tête de série qui aura notifié sa blessure à l'aide d'un billet médical et fait approuver son absence au **tournoi de sélection** par le Comité d'excellence pourra se prévaloir du droit suivant :

- Pourra réaliser un combat de barrage (2 victoires nécessaires) avec le gagnant du tournoi de sélection. Ce combat devra se dérouler au maximum lors du Stage d'hiver 2026. ~~de l'Omnium du Québec 2026.~~

b. Blessure d'un membre de l'équipe au cours de l'étape préparatoire. Les athlètes sont tenus de faire un rapport de toutes les blessures ou traitements médicaux contraignants subis après leur sélection. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers et ce, une semaine avant la date limite d'envoi de la liste finale au comité organisateur, pourrait être retiré de l'équipe.

c. Il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec par **écrit** et **avant** le tournoi ou camp d'entrainement, pour une absence due à une **blessure.** Cet avis devra contenir l'explication de l'absence contresignée par l'entraîneur et accompagnée d'un rapport médical signé par le médecin traitant, indiquant la date probable de retour à l'activité. Dans le cas où le délai entre la compétition et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite, dans les sept (7) jours suivant le tournoi ou camp d'entraînement.

8. Activités obligatoires de préparation de l'équipe

Toutes les activités suivantes serviront de préparation aux athlètes sélectionnés pour participer aux Jeux du Canada 2023. Ces activités auront donc lieu après le tournoi de sélection.

- Coupe panaméricaine cadette Montréal 2026, 5-8 novembre 2026 (athlètes U18 seulement). La participation à ce tournoi est optionnelle.
- Camp d'entraînement national suivant la Coupe panaméricaine Montréal 2026, 9 au 12 novembre 2027. La participation complète à ce camp d'entraînement est optionnelle.
- Omnium du Québec, 14-15 novembre 2026. La participation à ce tournoi est optionnelle.
- Stage d'hiver Judo Québec 2026-2027, 18 au 20 décembre 2026, Montréal
 La participation complète au stage technique d'hiver de Judo Québec est obligatoire incluant les activités spécifiques pour la préparation des Jeux du Canada 2027
- Camp d'entraînement national et international à confirmer (~3 au 17 janvier 2027)

Détails de la participation obligatoire ou optionnelle à venir.

- Compétition nationale et camp d'entrainement, janvier ou février 2027.
 Participation optionnelle.
- Module antidopage obligatoire pour tous les athlètes participants aux Jeux du Canada.
- Toutes autres activités ponctuelles de préparation de l'équipe (conférences, ateliers, rencontres, etc).

NOTE : Toutes les demandes d'exemption de participation à une activité obligatoire de sélection doivent être acheminées 7 jours d'avance l'activité par courriel, avec les pièces justificatives à l'appui à la Directrice de l'excellence, jtherrien@judo-quebec.qc.ca.

9. Financement

- *Camp d'entraînement national suivant la Coupe panaméricaine Montréal 2026* :

 Selon le budget disponible un soutien pourrait être offert pour le transport et l'hébergement.

- *Stage d'hiver Judo Québec 2026-2027* **:**

 Inscription gratuite et selon le budget disponible un soutien pourrait être offert pour le transport et l'hébergement.

- *Camp d'entrainement national et/ou international, janvier 2027 :*
 Un financement partiel selon budget disponible

- *Tournoi et camp national, janvier ou février 2027 :*
 Un financement partiel selon budget disponible

10. Engagement concernant la gestion du poids à la suite de la sélection de l'athlète

10.1 Par souci de santé des athlètes, les athlètes sélectionnés devront s'engager à respecter :

a. Une limite de poids corporel correspondant à un maximum **de 8%** au-dessus de sa catégorie de poids officielle pour toute la durée de sa préparation aux Jeux du Canada. Donc, à partir de sa sélection en octobre 2026. Des vérifications ponctuelles lors des camps d'entraînement et avant le départ à certain tournois, et cela, au moment jugé opportun par les entraîneurs ou la nutritionniste qui travaillent avec les athlètes de l'Équipe du Québec. Aucun préavis ne sera annoncé pour justifier de telle pesée.

b. Une limite de poids corporel correspondant à un maximum **de 4%** au-dessus de sa catégorie de poids officielle la veille du départ pour les Jeux du Canada.

c. Un athlète qui ne respecterait pas la limite du 8% le 20 février 2027, pourra être remplacé par le substitut.

d. Les athlètes dans le besoin pourront bénéficier d'un support en nutrition.

11. Droits de modifications

Dans le cas de situations particulières imprévues, le Comité d'excellence se réserve le droit de modifier cette procédure de sélection pour les Jeux du Canada.

12. Utilisation du masculin

L'utilisation du masculin dans le texte est faite dans le seul but d'alléger le texte.